

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	09
Votants	11
absents	06
Procurations	02

L'an Deux Mil vingt cinq Le 29 septembre à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 17 Septembre 2025
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. DECLE Sébastien BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève.
ABSENTS : CHABASSIER David. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. MOUSSEAUT Philippe. PERTUIS Martine.
PROCURATIONS : CHABASSIER David à FORT Sylvette, MOUSSEAUT Philippe à CONTAMINE David SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Choix du prestataire pour la nouvelle charte graphique de l’Hôtel Dieu

- Vu** le code général des collectivités territoriales
Vu le code de la commande publique
Vu la délibération n° 2024-088 du 02 décembre 2024 validant la proposition d’une nouvelle muséographie dans l’Hôtel Dieu ;
Vu la délibération n° 2025-012 du 17 février 2025 validant les projets culturels 2025 et le dossier de demande de subvention ;
Vu la délibération n° 2025-033 du 20 mars 2025 pour l’appel à projet ‘Valorisation de Sites Patrimoniaux’ proposé par la Région Nouvelle Aquitaine et validant la demande de subvention au titre des « Etudes préalables pour les opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux » ;
Vu la délibération n° 2025-053 du 30 juin 2025 validant le plan de financement provisoire et les demandes de subvention.

Considérant que le projet de la nouvelle muséographie de l’Hôtel Dieu s’inscrit dans une démarche de développement territorial et de valorisation d’un ensemble patrimonial unique en France et en synergie avec le Château de Hautefort. Cette nouvelle muséographie de l’Hôtel Dieu de Hautefort ambitionne d’accroître l’attractivité culturelle et touristique de la commune et de valoriser le lien historique entre ces deux monuments.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette initiative a également pour objectif de repenser complètement le parcours de visite, de sorte à valoriser l’histoire du bâtiment dans sa relation avec le château d’une part mais également de remettre en perspective sa fonction dans le contexte de l’époque. Il s’agira également de valoriser les collections d’objets par une mise en perspective historique et culturelle ainsi que d’améliorer l’accessibilité et la visibilité du musée.

Il précise également que cette prestation était incluse au plan de financement validé le 30 juin 2025 sauf la refonte du site internet qui en découlera.

Concernant la mission de conception graphique, il s’agit de :

- Concevoir une nouvelle identité visuelle forte, lisible et cohérente par rapport à la nouvelle muséographie.
- Décliner cette identité sur l’ensemble de la scénographie et de la signalétique de la nouvelle muséographie.
- Permettre de valoriser le parcours et les contenus par des visuels attractifs.

Reçu de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20250929-2025-070-DE
Assensé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 08/10/2025

L'identité graphique devra répondre à plusieurs ambitions :

- Traduire visuellement le fil rouge muséographique, en puisant dans la symbolique de la croix grecque et du motif de claire-voie, qui deviendront des repères visuels forts et contemporains.
- Proposer un nouveau nom qui dépasse la connotation trop académique du terme « histoire de la médecine » et qui affirme une véritable marque culturelle, capable de rayonner et de séduire un public varié, y compris les jeunes générations.
- Créer une charte graphique complète et cohérente, déclinable sur l'ensemble des supports : panneaux scénographiques, frises chronologiques, cartels, signalétique, interfaces numériques, site internet, communication et objets dérivés.
- Respecter l'accessibilité et la lisibilité pour tous les publics, en intégrant les contraintes de médiation (enfants, personnes en situation de handicap, visiteurs internationaux).

Afin de répondre à cette demande, la commune de Hautefort a sollicité en consultation directe quatre références périgordines :

- ART NO GRAPHISTE de Boulazac Isle Manoire
- GRAPHIKARBRE STUDIO de Groléjac
- ILÔ CREATIF de Périgueux
- OOKPIK de Couze et Saint Front

Les deux premiers prestataires n'y ont pas répondu favorablement n'ayant pas toutes les compétences demandées au cahier des charges.

Les entreprises ILÔ CREATIF de Périgueux et OOKPIK de Couze et Saint Front nous ont fait parvenir leur tarification pour l'ensemble du projet :

	HT	TVA	TTC
ILÔ CREATIF	31 840,00 €	6 368,00 €	38 208,00 €
OOKPIK	26 830,00 €	5 366,00 €	32 196,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de l'agence OOKPIK d'un montant de 32 196 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Adopté à : 8 POUR, 3 ABSTENTIONS, 0 CONTRE**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 29/09/2025

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250929-2025-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 08/10/2025

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.